



Commission administrative du CCAS

Procès - verbal du 08 juin 2021

----- 8008 -----

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à neuf heures et trente minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la salle de la CCPEIDF, 5 rue de la grosse borne à Pierres, sous la présidence de Daniel MORIN, Maire et Président du C.C.A.S.

Étaient présents :

Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Michel CRETON et Serge RENAULT
Conseillers Municipaux;

Anne-Marie GALLAS, Sylvie RIVAUD, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE et André DOUVILLE Membres
Nommés.

Absentes ayant données procuration :

Chantal HIDEUX donnant pouvoir à Bernadette MAURY.

Assistaient à la réunion :

Marie-Pierre COOPEN, Directrice du multi-accueil

Céline HATON-PORÉE, secrétaire du multi-accueil

Jennifer LEGRAND, secrétaire du CCAS.

I/ Election du secrétaire de séance :

Bernadette MAURY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du compte-rendu du 13 avril 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission administrative, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, à l'unanimité, décident d'approuver le procès-verbal du 13 avril 2021.

III/ Décisions modificatives au budget primitif

Monsieur le Président propose aux membres de la commission administrative d'effectuer deux décisions modificatives suivantes :

En premier lieu :

- Section de Fonctionnement, dépenses compte 678 Charges exceptionnelles +592.36 €
- Section de Fonctionnement, recettes chapitres 002 Excédent antérieur : +592.36 €

Cette modification fait suite à une remarque de la trésorerie sur le montant du résultat reporté qui ne correspond pas au Budget primitif.

Plusieurs demandes de bons alimentaires ont été faites auprès du CCAS ce qui représente 550 €, au budget il avait été prévu une somme de 600 € ce qui ne permettra pas de venir en aide à d'autres familles si besoin, il est proposé la décision modificative suivante :

- Section de fonctionnement dépenses compte 022 Dépenses imprévues : - 1000 €
- Section de fonctionnement dépenses compte 6561 Secours d'urgence : + 1000 €

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **à l'unanimité**, décident d'effectuer les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2021 :

En premier lieu :

Section de Fonctionnement, dépenses compte 678 Charges exceptionnelles +592.36 €

Section de Fonctionnement, recettes chapitre 002 : Excédent antérieur + 592.36 €

En second lieu :

Section de Fonctionnement, dépenses compte 022 : -1000 €

Section de Fonctionnement, dépenses compte 6561 : +1000 €

IV/ Prime de chaussures

Monsieur le Président, propose aux membres de la commission administrative d'accorder le versement d'une prime de chaussures pour les agents de la structure. Le montant de la prime s'élève à 32.74 € par agent pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **l'unanimité**, décident d'accorder pour l'année 2021, une prime de chaussures aux 16 agents du multi-accueil soit 32.74 € par agent soit un total de 523.84 € qui sera versé sur le traitement du mois de juillet.

V/ Demande d'aide financière

Mme Cayuela présente aux membres de la commission administrative, la situation de Monsieur X. Cette personne est en arrêt maladie. Un dossier de surendettement est en cours, il est suivi par une assistante sociale. Il sera mis sous tutelle prochainement après jugement. Pour ce dernier, il a passé une visite médicale chez un docteur spécialiste qui s'élève à 160 €.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **à l'unanimité**, décident de régler la somme de 160 € au docteur spécialiste suite à la visite de Monsieur X.

La commission administrative précise que cette aide doit rester ponctuelle.

VI Informations et questions diverses :

Mme CAYUELA informe que plusieurs bons alimentaires ont été distribués à des familles. Elle précise que le magasin Carrefour Market n'accepte plus les bons alimentaires car leur fonctionnement n'est plus le même. Il est informé aux familles de se rendre auprès du magasin Intermarché. Mme CAYUELA va se rendre au magasin Aldi afin de voir avec eux si cela est possible.

Mr le Président informe que la crèche sera transférée début 2022 dans la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France. Des discussions sont en cours concernant le transfert des charges, une priorité sera donnée aux habitants de Pierres pour un accueil en crèche, une réunion d'informations sera réalisée prochainement avec le personnel de la structure afin de répondre à plusieurs interrogations.

Concernant le vaccin, 1800 doses ont été administrées sur 2 jours. Les derniers doses seront distribuées le 24 juillet et un rappel sera fait en septembre.

L'accès à Doctolib n'est pas possible.

Mme Coopen informe qu'elle prend une disponibilité pour convenances personnelles. Elle est en recherche d'une remplaçante.

Mr CRETON souhaite bonne chance à Mme Coopen dans son nouveau projet.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 11h40.